



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 51
absents représentés : 6
absent : 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt six du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Laetitia GIBARU a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri ARBEILLE.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Des agents de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud remplissent les conditions pour accéder à un grade supérieur ou un avancement lié à leur ancienneté dans le grade, ou ont obtenu un concours ou un examen professionnel. Ces avancements de grade procèdent de l'évolution des postes de travail et des missions assurées.

Les responsables hiérarchiques ont procédé à une évaluation sur la manière de servir des agents en demande d'avancement et des propositions d'arbitrage ont été élaborées par la Direction générale des services, sur la base des ratios d'avancement en vigueur au sein de MACS.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

Pôle/Service	Grade actuel de l'agent	Date de la suppression du grade	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Direction des systèmes d'informations	Adjoint administratif	01/12/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Changement de filière
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Changement de filière
	Animateur	01/12/2020				Avancement lié à l'ancienneté
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020				Suite à réussite examen professionnel
Urbanisme	Adjoint administratif	01/12/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Culture	Attaché	01/12/2020	Attaché principal	35 h	01/12/2020	Suite à réussite examen professionnel
Communication	Attaché	01/12/2020	Attaché principal	35h	01/12/2020	Suite à réussite examen professionnel
Transport	Ingénieur	01/12/2020	Ingénieur principal	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Port et lac	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Ressources humaines			Rédacteur	35 h	01/12/2020	Renfort
Juridique			Rédacteur	35 h	01/01/2021	Recrutement par voie de mutation
Pôle services opérationnels	Adjoint administratif	01/12/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Pôle culinaire			Adjoint administratif	35 h	01/12/2020	Recrutement direct
			Adjoint technique	35 h	01/12/2020	Recrutement direct
	Adjoint technique	01/12/2020				
	Adjoint technique	01/12/2020				
	Adjoint technique	01/12/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté

	Technicien		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Centre technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020				
	Agent de maîtrise		Agent de maîtrise principal	35 h		Avancement lié à l'ancienneté
Éducation jeunesse	Éducateur jeunes enfants principal	01/12/2020	Éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
	Adjoint d'animation	01/12/2020		28 h		Changement de quotité
			Adjoint d'animation	31 h 30	01/12/2020	

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du comité technique commun MACS/CIAS réuni le 15 octobre 2020 ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver la création et la suppression des postes suivants :

Pôle/Service	Grade actuel de l'agent	Date de la suppression du grade	Poste à créer	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Direction des systèmes d'informations	Adjoint administratif	01/12/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Changement de filière
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Changement de filière
	Animateur	01/12/2020				Avancement lié à l'ancienneté
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020				Suite à réussite examen professionnel
Urbanisme	Adjoint administratif	01/12/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Culture	Attaché	01/12/2020	Attaché principal	35 h	01/12/2020	Suite à réussite examen professionnel
Communication	Attaché	01/12/2020	Attaché principal	35h	01/12/2020	Suite à réussite examen professionnel
Transport	Ingénieur	01/12/2020	Ingénieur principal	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté

Port et lac	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Ressources humaines			Rédacteur	35 h	01/12/2020	Renfort
Juridique			Rédacteur	35 h	01/01/2021	Recrutement par voie de mutation
Pôle services opérationnels	Adjoint administratif	01/12/2020	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Pôle culinaire			Adjoint administratif	35 h	01/12/2020	Recrutement direct
			Adjoint technique	35 h	01/12/2020	Recrutement direct
	Adjoint technique	01/12/2020				
	Adjoint technique	01/12/2020				
	Adjoint technique	01/12/2020				
	Adjoint technique	01/12/2020	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
	Technicien		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
Centre technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2020				
	Agent de maîtrise		Agent de maîtrise principal	35 h		Avancement lié à l'ancienneté
Éducation jeunesse	Éducateur jeunes enfants principal	01/12/2020	Éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle	35 h	01/12/2020	Avancement lié à l'ancienneté
	Adjoint d'animation	01/12/2020		28 h		Changement de quotité
			Adjoint d'animation	31 h 30	01/12/2020	

- de prendre acte que les postes seront pourvus par voie statutaire,
- de prendre acte que les rémunérations et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les emplois, cadres d'emplois et grades concernés,
- de prendre acte de la modification du tableau des effectifs pour tenir compte de ces créations et suppressions de postes,
- de prendre acte de l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et au paiement des charges sociales s'y rapportant au budget 2020 aux chapitre et article prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 novembre 2020

 Le président,
Pierre Froustey